

*Ce texte est une traduction, le texte original en allemand est signé par leurs auteurs et fait foi.*

## **Grands prédateurs**

**Une menace existentielle pour l'économie d'alpage alpestre et l'agriculture de montagne**

### ***Prise de position commune de la représentation des intérêts des alpages et des agriculteurs de montagne des pays alpins***

L'économie alpestre et pastorale traditionnelle, adaptée à chaque site, génère des effets qui vont bien au-delà de la fonction de production. La biodiversité élevée des alpages et des pâturages extensifs dans les régions de montagne est unique. Le pâturage des animaux de rente dans les alpages est la forme d'élevage la plus naturelle et va de pair avec un bien-être animal maximal. Les produits issus d'animaux alpins se caractérisent par une qualité particulière et peuvent même avoir un effet positif sur la santé des consommateurs et consommatrices. L'agriculture paysanne d'alpage et de montagne contribue largement à ce que l'espace rural reste vivant et ne soit pas marqué par un important exode vers les villes. De nombreux secteurs économiques dépendent directement ou indirectement d'une exploitation des fermes et des alpages dans les régions de montagne. Pour une part importante de la population, le paysage culturel alpin entretenu est un lieu de repos et de ressourcement. Ces lieux de ressourcement pour les personnes en quête de calme, mais aussi pour les sportifs, ne vont toutefois pas de soi. Ils sont le résultat du travail de nombreuses mains laborieuses.

La disparition des exploitations d'alpage entraînerait un embroussaillage du paysage avec des conséquences négatives pour le tourisme, la biodiversité et les revenus d'une bonne partie de la population locale. On assisterait alors à une augmentation des risques de catastrophes naturelles et à une accélération de l'exode vers les centres urbains en raison de la réduction des perspectives économiques.

La réintroduction des grands prédateurs menace grandement le paysage culturel alpin, qui s'est développé et qui a été préservé au fil des siècles. L'augmentation massive de la population de loups et d'ours contraint d'ores et déjà de nombreuses exploitations d'alpage et de montagne ainsi que des exploitations agricoles pratiquant le pâturage à abandonner leur exploitation. Selon l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), plus de 150 meutes de loups comptant plusieurs centaines d'individus sont déjà recensées dans l'espace alpin. Chaque année, des milliers d'attaques d'animaux de rente sont officiellement enregistrées. Si, comme on le prévoit, les grands prédateurs continuent à se multiplier de manière exponentielle, il ne restera plus des alpages et des pâturages autrefois magnifiques qu'un paysage envahi par les broussailles et la forêt. Si les prélèvements de loups et d'ours ne sont pas possibles, ces derniers perdent leur crainte de l'homme et pénètrent de plus en plus dans les zones habitées, provoquant beaucoup d'insécurité chez les habitants et les visiteurs. On le constate déjà aujourd'hui. Un danger pour les humains eux-mêmes ne peut

pas être exclu. A l'avenir, de plus en plus de petites exploitations d'alpage et de fermes de montagne abandonneront leur exploitation, car elles ne pourront plus supporter la souffrance de leurs animaux déchiquetés et gravement blessés.

Plusieurs essais et projets pilotes, ainsi que de nombreuses expériences pratiques réalisées dans des régions de l'espace alpin ont montré que les mesures de protection des troupeaux telles que les clôtures de protection, les enclos ou les chiens de protection sont pour la plupart impossibles à mettre en œuvre en raison de la topographie et de l'exploitation touristique. De plus, elles ne parviennent pas à assurer une protection suffisante. De plus, ces mesures n'ont aucun rapport économique avec les revenus de l'agriculture alpine.

**En raison de la menace aiguë qui pèse sur l'exploitation traditionnelle, les associations d'alpages/d'économie alpestre et d'agriculteurs de montagne de l'espace alpin adressent les revendications suivantes aux décideurs politiques au niveau régional, national et européen :**

- Le statut de protection stricte des grands prédateurs, qui dans la pratique signifie le plus souvent une "protection totale", doit être abaissé aussi bien dans le cadre de la Convention de Berne que dans celui de la directive européenne Faune-Flore-Habitat (FFH). Sa classification doit ainsi passer de l'annexe IV à l'annexe V.
- La population de loups de l'ensemble de l'espace alpin doit être considérée comme une unité et non pas au niveau des Etats. L'état de conservation favorable qui doit être défini selon la directive européenne FFH est considéré comme atteint pour la population alpine.
- Les prélèvements doivent s'inscrire dans le cadre d'une planification territoriale transétatique en matière d'écologie de la faune. En particulier, les loups spécialisés dans le bétail et qui s'approchent de manière répétée des zones habitées doivent pouvoir être prélevés afin de limiter les dommages émotionnels et économiques et de réapprendre à craindre l'homme. Les bases légales pour procéder à des prélèvements doivent être applicables. En cas de danger imminent, les prélèvements doivent être possibles immédiatement et sans procédure administrative fastidieuse.
- Les "zones de protection des pâturages" définies avec des critères objectifs, où il est prouvé que la protection des troupeaux n'est pas possible, doivent être reconnues comme telles. L'exploitation traditionnelle des alpages et des pâturages, qui s'est développée au fil des siècles et qui constitue également un bien culturel des Alpes, doit être possible à l'avenir également avec des méthodes traditionnelles, sans qu'il soit nécessaire de prendre des mesures de protection importantes et coûteuses.
- Un petit nombre d'espèces comme le loup, l'ours et le lynx ne doivent pas jouer un rôle prépondérant et déterminant dans l'évaluation de la biodiversité. Si les alpages et les pâturages ne sont plus exploités en raison de la présence des grands prédateurs,

un grand nombre d'espèces animales et végétales protégées seraient à leur tour menacées.

- Conformément aux objectifs de la directive Faune-Flore-Habitat, il convient de tenir compte non seulement de la promotion de la biodiversité, mais aussi des "exigences économiques, sociales, culturelles et régionales". Il s'agit de mettre davantage l'accent sur ces aspects à l'avenir.
- Des campagnes de sensibilisation doivent être financées afin d'informer le grand public sur les nombreuses fonctions positives de l'économie alpestre et du pastoralisme alpin, ainsi que sur la menace que représentent les grands prédateurs.
- Des exceptions légales à la protection stricte des grands prédateurs doivent être possibles dans tous les États membres de l'UE conformément au principe d'égalité.

Signatures :

Société suisse d'économie alpestre (SSEA)

Oberösterreichische Arbeitsgemeinschaft für Alm und Weide

Alpwirtschaftlicher Verein Allgäu (AVA)

Steirischer Almwirtschaftsverein

Almwirtschaftlicher Verein Oberbayern (AVO)

Tiroler Almwirtschaftsverein

Vorarlberger Alpwirtschaftsverein

Kärntner Almwirtschaftsverein

Almwirtschaft Österreich

Südtiroler Bauernbund

NÖ Alm- und Weidewirtschaftsverein

Bayerische Arbeitsgemeinschaft für Bergbauernfragen

Salzburger Alm- u. Bergbauernverein

Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB)